

Personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies) en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition du traitement : Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'hypnotiques au cours de l'année n (à différentes dates) c'est-à-dire d'un médicament dont le code ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) est dans la liste suivante : N05BC51, N05CD02, N05CD03, N05CD04, N05CD05, N05CD06, N05CD07, N05CD11, N05CF01, N05CF02, N05CM11, N05CM16 ou qui commence par N05CX, et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 1 245 000 personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies), dont 63% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 68 ans et 70 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 37%, dont 68% sont des femmes. Le taux brut tous régimes confondus est de 18,79‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 18,41‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC), 11,44‰ sont traitées par hypnotiques (hors pathologies), contre 7,36‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 15,06‰ contre 7,32‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies) par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	< 100	14 100	85 500	91 600	117 100	146 700	455 100
Taux brut	0‰	1,89‰	10,47‰	22,92‰	34,04‰	56,16‰	14,38‰
Femmes							
Effectif	< 100	20 100	129 700	137 000	184 800	318 300	789 900
Taux brut	0‰	2,51‰	14,82‰	31,76‰	47,91‰	80,02‰	22,82‰
Total							
Effectif	< 100	34 200	215 200	228 600	302 000	465 000	1 245 000
Taux brut	0‰	2,21‰	12,72‰	27,51‰	41,37‰	70,56‰	18,79‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies) par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	37 800	9,99‰	9,68‰	64 600	15,75‰	15,66‰	102 400	12,98‰	12,74‰
Bourgogne-Franche-Comté	18 200	13,84‰	12,27‰	31 200	21,93‰	19,91‰	49 300	18,04‰	16,18‰
Bretagne	30 400	19,06‰	17,37‰	55 700	32,20‰	29,40‰	86 100	25,90‰	23,58‰
Centre-Val de Loire	16 200	13,44‰	11,98‰	28 900	21,88‰	20,21‰	45 200	17,85‰	16,20‰
Corse	2 700	18,24‰	15,27‰	4 400	27,52‰	24,41‰	7 000	23,07‰	19,96‰
Grand Est	43 500	17,32‰	16,31‰	75 300	27,57‰	26,46‰	118 800	22,66‰	21,53‰
Guadeloupe	800	4,78‰	4,38‰	1 200	5,57‰	5,54‰	2 000	5,22‰	5,02‰
Guyane	300	3,18‰	5,38‰	500	4,36‰	8,45‰	700	3,83‰	6,97‰
Hauts-de-France	62 400	22,08‰	23,22‰	106 100	34,56‰	36,37‰	168 500	28,58‰	30,07‰
Ile-de-France	53 500	9,30‰	10,51‰	90 600	14,36‰	16,99‰	144 100	11,95‰	13,85‰
Martinique	400	2,67‰	2,33‰	600	3,15‰	2,95‰	1 100	2,94‰	2,67‰
Mayotte	< 100	1,28‰	2,37‰	< 100	0,86‰	1,93‰	100	1,05‰	2,18‰
Normandie	27 000	17,33‰	16,22‰	48 700	28,51‰	26,97‰	75 700	23,17‰	21,78‰
Nouvelle Aquitaine	46 500	16,33‰	13,95‰	83 400	26,70‰	23,44‰	129 900	21,76‰	18,82‰
Occitanie	45 900	16,19‰	14,43‰	77 900	25,22‰	23,30‰	123 800	20,90‰	18,98‰
Pays de la Loire	22 200	12,23‰	11,67‰	41 900	21,32‰	20,69‰	64 100	16,95‰	16,30‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43 200	17,49‰	15,69‰	73 300	26,84‰	24,70‰	116 400	22,40‰	20,34‰
Réunion	3 000	6,77‰	8,94‰	4 100	8,31‰	11,50‰	7 100	7,58‰	10,28‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies) par classe d'âge en 2019**

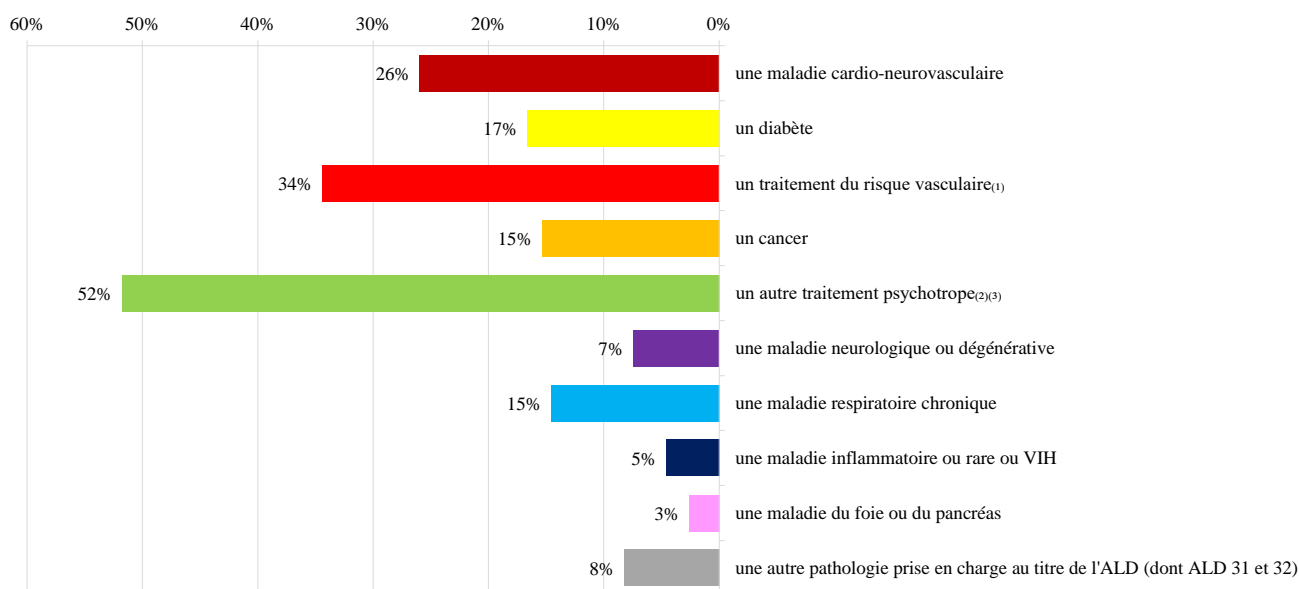
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	1 000	2 200	4 200	17 400	24 900
Effectif total	0	30 300	185 600	193 300	245 500	344 400	999 200
Taux brut	-	0,24%	0,55%	1,14%	1,71%	5,04%	2,49%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies) décédées en 2019 sont respectivement de 80 ans et de 84 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies),
pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

⁽³⁾ Parmi ces personnes, 32,4% ont des Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) ; 4,6% ont des Traitements neuroleptiques (hors pathologies) ; 37,1% ont des Traitements anxiolytiques

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 951 millions d'euros (0,6%) sont attribués à la prise en charge pour traitements hypnotiques (hors pathologies) :

- 588 millions d'euros pour les soins de ville (62%)
- 64 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (7%)
- 300 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (31%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 760 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies) est de -7,33%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de -0,73 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de -0,69 point.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux traitements hypnotiques (hors pathologies) est de -5,07%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 2,44%.